

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunévillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 22/03/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :15

Nombre de conseillers en
exercice :29

Date de convocation :
22 mars 2023

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Jocelyne CAREL, Rose-Marie FALQUE, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jacques LAMBLIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Gérard RITZ, Philippe COLIN, Dominique FOINANT, Bernard MULLER, Fabrice BOYER, Jacques LAVOIL, René WAGNER, Philippe DANIEL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Olivier MARTET, Thierry MERCIER

Mandat de procuration : Pierre-Jean COURBEY à Rose-Marie FALQUE, Bruno MINUTIELLO à Gérard RITZ, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Jean-Paul FRANCOIS, Jean-Claude BAZIN à Philippe COLIN, Jonathan KURKIENCY à Linda KWIECIEN, Christophe SONREL à Olivier MARTET

Absents : Christian GEX, Murielle GRIFFOUL, Philippe ARNOULD

Voix consultatives : Sophie LEHE était excusée, Claude RICHARD était présents.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MARTET

Membres présents.....19
Absents ayant donné mandat de procuration.....7
Absents.....3
Votants.....26

Délibération 2023-023

MOBILITE :

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|-------------------------|------------------------------------------|------|--------|------------|--------------------|
| 19 | 26 | 26 | 0 | 0 | 0 |

MOBILITÉ : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DU TRANSPORT À LA DEMANDE

Annexe jointe

Dans le cadre de la compétence Mobilité, le transport à la demande est l'un des services organisés pour répondre à certains déplacements. Le marché arrivant à échéance, il a été décidé de formaliser une consultation en tenant compte des améliorations souhaitées par les usagers et les élus.

Pour mettre en œuvre ce projet et désigner un exploitant, une consultation a été lancée. La publicité a été effectuée sur la plateforme de dématérialisation xmarshès au BOAMP ET JOE la consultation ayant pour date limite de retour des offres le lundi 27 février à 12h00.

Le marché comporte deux lots :

Lot n°1- Exécution de services de transport à la demande sur les secteurs de « Nord (Nord.) Est Avricourt (Est nord) , Baccarat (Est Sud) .

Lot n°2- Exécution de services de transport à la demande sur les secteurs de « Lunéville (Centre), Ouest Bayon et Damelevières (Ouest Nord) et Ouest Gerbéviller (Ouest Sud).

Deux candidats ont déposé une offre (sur 12 retraits identifiés).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant qu'une procédure d'appel d'offres tendant à l'attribution d'un marché portant sur le transport à la demande a été conduite.

Considérant que la commission d'Appel d'offres réunie le 15 mars 2023, a décidé de retenir pour les lots 1 et 2 l'entreprise :

TRANSDEV GRAND EST - Territoires Meurthe-et Moselle & Vosges

22B rue de la Plaine

CS 43100 CHAVELOT

88150 THAON-LES-VOSGES Cedex

Comme titulaire du marché.

Les prix du service sont fixés à 3€ l'aller et 4 € pour l'aller-retour au démarrage du service. Ils seront retravaillés pour en être en cohérence avec les autres modes de mobilités et prendre en compte des critères sociaux

Sur proposition de la Commission d'appel d'offres et vu son rapport, le comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** l'exploitation du service de transport à la demande TEDIBUS pour l'ensemble des lots à la société TRANSDEV Grand Est ;
- **AUTORISE** le Président à notifier les marchés correspondants à l'entreprise retenue conformément à l'offre de prestations présentées ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ce marché ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter toute subvention possible dans ce dossier et à signer les conventions de partenariat en découlant ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe Mobilité-Transports 2023 et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 5 avril 2023
Philippe DANIEL
Président.

